

## \*Dernière heure\*

Comme convenu dans la lettre d'entente numéro 1, signée le 1<sup>er</sup> mai 2020, le ministère de la Famille s'était engagé à nous présenter le **questionnaire servant à la cueillette des données auprès des employeurs, en matière de rémunération du personnel-cadre** œuvrant dans les centres de la petite enfance et les bureaux coordonnateurs. Il s'agit d'une contrepartie qui avait été négociée dans l'entente globale suite à une demande du Conseil du trésor qui voulait comprendre **pourquoi certains cadres ont une rémunération supérieure aux fourchettes salariales**.

Nous avons donc travaillé activement sur ce sondage avec le ministère de la Famille; la plupart de nos préoccupations ont été prises en compte et on se déclare satisfaites du sondage qui devrait vous parvenir entre le 17 et 24 mai prochain. Nous avons prôné une approche anonyme, afin que l'analyse reste confidentielle et non intrusive, c'est-à-dire sans identifier les CPE/BC avec leur numéro de permis. Le Ministère a consenti à notre demande, mais pour ce faire, il a dû ajouter une section « statistique » pour appuyer l'analyse du sondage.

Dès que le sondage sera prêt, une **annonce officielle** du sondage sera faite via un communiqué conjoint des trois associations nationales pour soutenir le Ministère dans sa collecte de données. Le sondage sera envoyé au président du CA et à la direction générale du CPE/BC.

Nous sommes là pour vous, disponibles et vigilantes.

**Vous soutenir est notre engagement!**

Association des cadres des CPE  
[www.associationdescadres.ca](http://www.associationdescadres.ca) | 514-993-3954

